

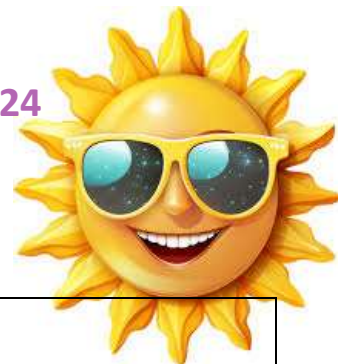
# LES POTES DE L'AVENTURE

## Accueil de L'Isle-sur-Serein


Programme des Mercredis du 15 mai au 3 juillet 2024

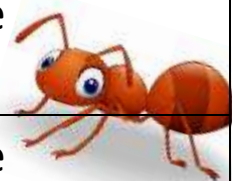


« Pas si bêtes, nos amis les bêtes »



### Après-midi

DATE	MATERNELLES	ELEMENTAIRES
15/05		Projet Artistique avec la compagnie « L'ENTRE DEUX MONDE »
22/05		Projet Artistique avec la compagnie « L'ENTRE DEUX MONDE »
29/05		Projet Artistique avec la compagnie « L'ENTRE DEUX MONDE »
05/06		Projet Artistique avec la compagnie « L'ENTRE DEUX MONDE »
12/06		Projet Artistique avec la compagnie « L'ENTRE DEUX MONDE »
19/06		Projet Artistique avec la compagnie « L'ENTRE DEUX MONDE »
26/06		Randonnée au Bois de Dieu
03/07		Booooooooooooooooooom



# LES POTES DE L'AVENTURE

## Accueil de L'Isle-sur-Serein

**Horaires du centre de loisirs :**

Repas : 12h à 13h30 / Après-midi : 13h30 à 18h30

**Les repas du mercredi doivent être commandés le mardi précédent avant 9h.**

## INSCRIPTION

**Les fiches d'inscription sont désormais dématérialisées sous forme d'un fichier PDF remplissable.**

Pour y accéder, rendez-vous sur <https://lc.cx/JgsdkH> et sélectionnez-en bas de page la fiche d'inscription vous concernant.

Tous les programmes et fiches d'inscription sont disponibles sur le site [www.ccduserein.fr](http://www.ccduserein.fr), Catégorie Enfance-Jeunesse, Service Accueil de Loisirs.

Une fois la fiche téléchargée, remplissez les cases, enregistrez le document et envoyez par email au directeur à l'adresse suivante :

[centredeloisirsduserein@orange.fr](mailto:centredeloisirsduserein@orange.fr)

Pour tout renseignement ou en cas d'impossibilité d'accéder aux documents, merci de contacter le directeur du centre : 06.48.75.19.62

Tranches de quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Forfait mois 1/2 journée sans repas *	Repas
0 à 450	4,50 €	7,38 €	15,75 €	2,88 €
451 à 900	5,00 €	7,88 €	17,50 €	2,88 €
901 à 1300	5,50 €	8,38 €	19,25 €	2,88 €
1 301 à 2 000	6,00 €	8,88 €	21,00 €	2,88 €
2 001 et plus	6,30 €	9,18 €	22,50 €	2,88 €

\* Les forfaits se déclenchent lorsque l'enfant est présent 4 mercredis de suite dans le même mois.

**PAIEMENT PAR CHEQUES VACANCES ANCV :**

**SE PRESENTER OBLIGATOIREMENT AU SGC D'AVALLON AVEC LA FACTURE**